

Département du Gard

Commune de NIMES

Déclassement d'une partie du domaine public communal

Rue André Le Nôtre et Rue Mallet-Stevens

**Rapport d'enquête du
Commissaire Enquêteur**

Enquête publique du 11 mars 2024 au 27 mars 2024



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

YVES BENDEJAC

2 avril 2024

Sommaire

TITRE 1 – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	3
Chapitre 1: Généralités et objet de l'enquête	3
1.1: Préambule	3
1.2: Objet et contexte de l'enquête.....	3
1.3: Maître d'ouvrage.....	4
1.4: Cadre juridique et réglementaire.....	8
1.5: Composition du dossier d'enquête.....	8
Chapitre 2 : Organisation de l'enquête publique	9
2.1: Désignation du commissaire enquêteur	9
2.2: Réunions et entretiens préalables	9
2.3: Visite des lieux	9
2.4: Modalités de la procédure.....	10
2.4.1 : Ouverture de l'enquête	10
2.4.2 : Publicité et information du public	10
Chapitre 3 : Déroulement de l'enquête publique.....	11
3.1 : Permanences du commissaire enquêteur	11
3.2 : Climat de l'enquête	11
3.3 : Clôture de l'enquête.....	11
Chapitre 4 : Les éléments de l'enquête publique.....	12
4.1 : Analyse des observations du public	12
TITRE 2 – CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	14
Chapitre1: L'enquête publique et ses enseignements.....	14
1.1: Rappel du projet soumis à l'enquête	14
1.2: Le déroulement de l'enquête publique.....	14
1.2.1 : Désignation du commissaire enquêteur	14
1.2.2 : Modalités de la procédure	14
1.3 : Les enseignements de l'enquête publique	15
Chapitre 2 : Conclusions motivées.....	15
Chapitre 3 : Avis du commissaire enquêteur	16
ANNEXES AU RAPPORT (Documents)	17

Ces deux documents sont indépendants et doivent être considérés comme séparés. Ils ne sont reliés entre eux que dans un souci pratique de consultation et afin d'éviter qu'un document ne s'égaré.

TITRE 1 – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Chapitre 1 : Généralités et objet de l'enquête

1.1 : Préambule

Le domaine public est l'ensemble des biens (immeubles ou meubles) appartenant à l'état, à des collectivités locales et à des établissements publics ou à d'autres personnes publiques, et affectés à une utilité publique.

Cette utilité publique peut résulter d'une affectation à l'usage direct du public comme les routes nationales, départementales ainsi que les voies communales à caractère de chemins, rues ou places. Ces dernières sont répertoriées dans un tableau de classement de la voirie communale. A contrario la liste des chemins ruraux (domaine privé de la commune) est consignée dans un répertoire des chemins ruraux.

Le code général de la propriété des personnes publiques (article L.3111-1) reprend les dispositions de l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales, qui indiquent que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Par conséquent, les collectivités territoriales devront, pour céder un bien de leur domaine public, le désaffecter et le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans leur domaine privé.

1.2 : Objet et contexte de l'enquête

Cette enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses déclarations, observations, appréciations et suggestions.

L'analyse du projet et des observations du public, la prise en compte de l'intérêt public et de l'intérêt des tiers permettra au commissaire enquêteur de formuler un avis sur le projet.

La présente enquête publique porte sur le déclassement par anticipation du domaine public communal d'une partie de la rue André Le Nôtre et de la rue Mallet-Stevens au droit du magasin Leroy Merlin.

Le magasin Leroy Merlin, sis 230 avenue Jean Prouvé à Nîmes, a un projet d'agrandissement et de modernisation notamment par la création d'un parking suspendu au dessus de la cour des matériaux existante.

Le magasin existant est édifié sur la parcelle cadastrée ER 684 d'une contenance de 21000 m². Les droits à construire de cette parcelle sont insuffisants à la réalisation de ce projet.

Déclassement d'une partie du domaine public communal rue André Le Nôtre et rue Mallet-Stevens

Dans le cadre de ce projet, les responsables de cette chaine de bricolage souhaitent donc acquérir ces deux emprises foncières contigües au bâtiment existant pour une superficie totale d'environ 800m².

- Emprise d'une superficie d'environ 389 m² rue André Le Nôtre.
- Emprise d'une superficie d'environ 411 m² rue Mallet-Stevens.

Ces deux emprises en question, en nature d'espaces verts et de places de stationnement, sont incluses dans la parcelle cadastrée ER 454, propriété de la ville de Nîmes.

Dans l'acte de vente, une clause stipulera que ces deux terrains cédés seront inconstructibles afin de protéger et permettre l'accès aux réseaux existants et de pérenniser la circulation et le stationnement actuels.

1.3 : Maître d'ouvrage

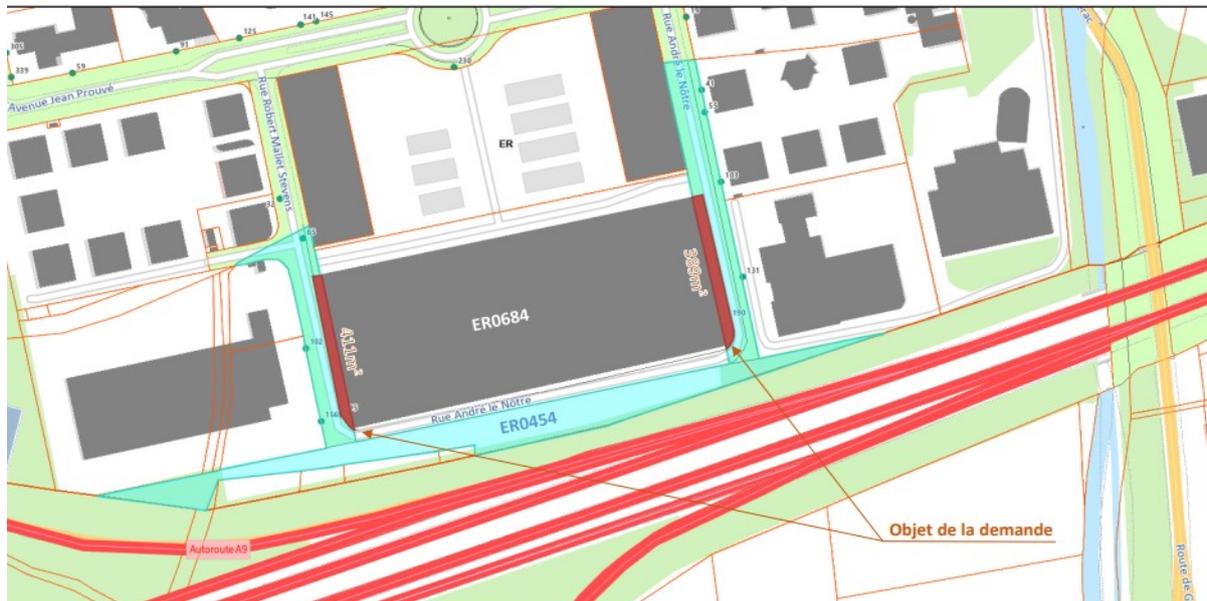
La ville de Nîmes est le maître d'ouvrage et l'autorité organisatrice de cette enquête publique, représentée par son maire Monsieur Jean Paul FOURNIER.

Le service foncier de la ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard, est désigné comme siège de l'enquête publique.

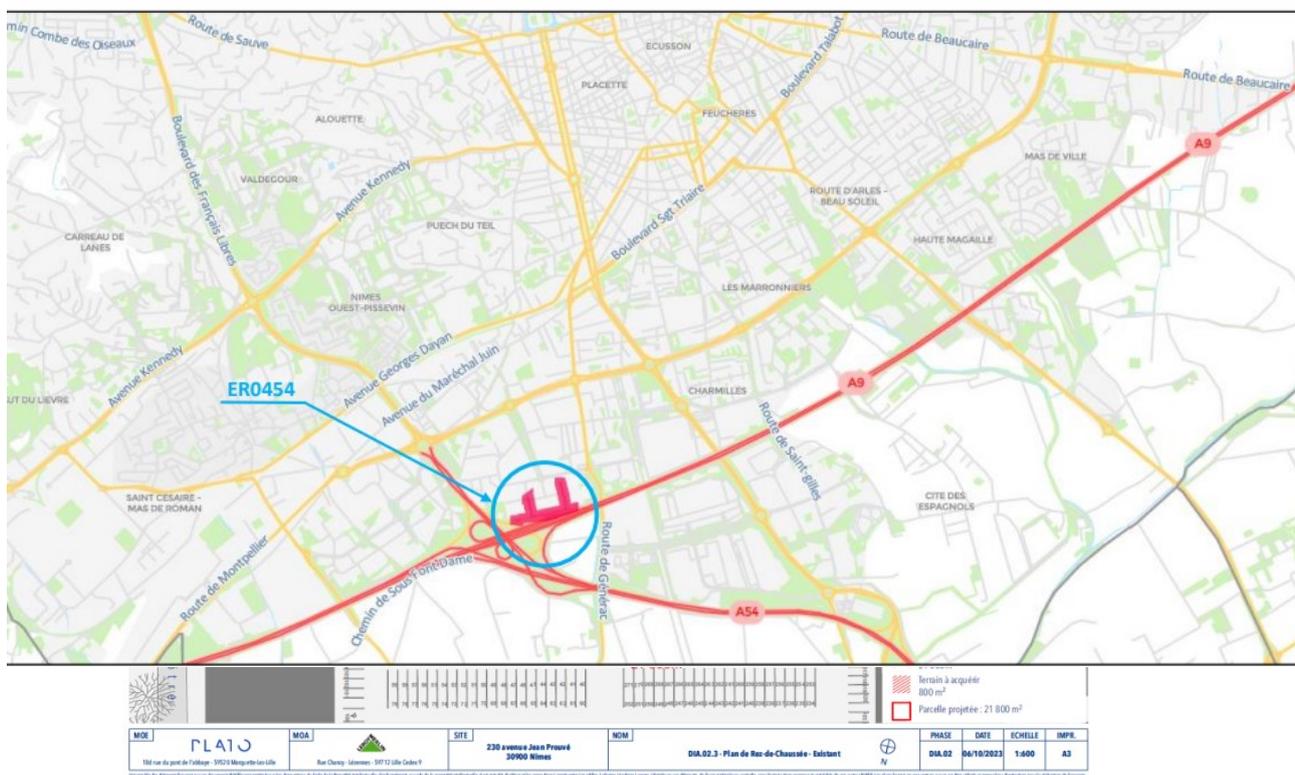
La procédure a été engagée par arrêté N°2024-02-028 de Monsieur le Maire de Nîmes en date du 8 février 2024.

Déclassement d'une partie du domaine public communal rue André Le Nôtre et rue Mallet-Stevens

PLAN DE MASSE PARCELLE ER0454



PLAN DE SITUATION PARCELLE ER0454



Enquête publique suite à arrêté municipal n° 2024-02-028 du 8 février 2024

Déclassement d'une partie du domaine public communal rue André Le Nôtre
et rue Mallet-Stevens



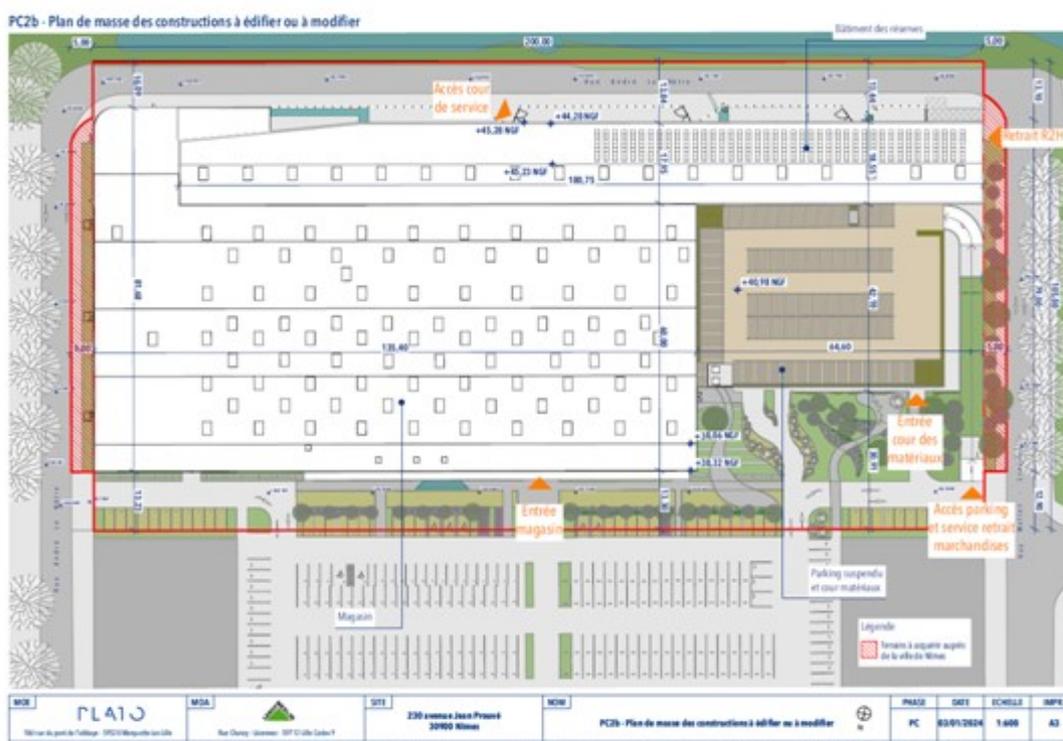
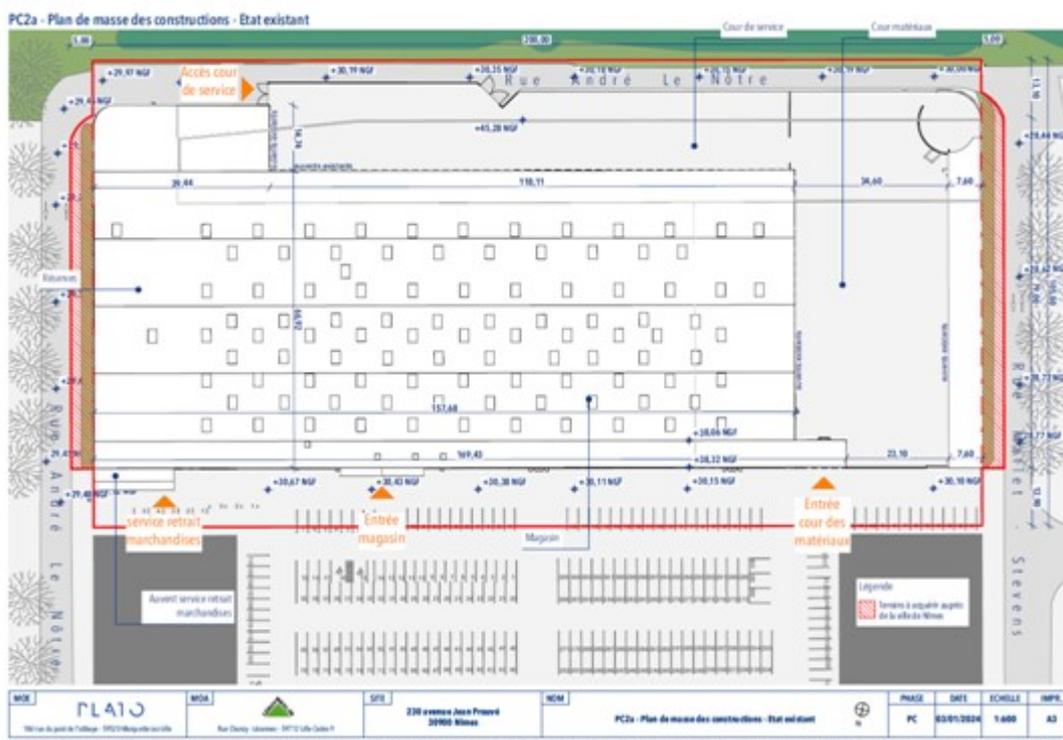
Rue Mallet-Stevens



Rue André Le Nôtre

Déclassement d'une partie du domaine public communal rue André Le Nôtre et rue Mallet-Stevens

Déclassement de deux emprises en nature d'espaces verts et de stationnements
Représentées en surfaces hachurées rouge sur les plans ci-dessous



Enquête publique suite à arrêté municipal n° 2024-02-028 du 8 février 2024

1.4 : Cadre juridique et réglementaire

La présente procédure s'inscrit dans le cadre juridique :

- du code des relations entre le public et l'administration.
- du code général de la propriété des personnes publiques(CGPPP).
- du code de la voirie routière.

L'article L3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que « les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ».

Le déclassement d'un bien consiste à le sortir du domaine public afin qu'il devienne cessible.

Cette procédure de déclassement relève de la compétence de la personne publique propriétaire du bien intégré à son domaine public. Les terrains, objet de la présente enquête publique, appartenant à la commune de Nîmes et relevant de son domaine public routier, la commune de Nîmes pilote la conduite de cette procédure de déclassement.

Le déclassement du domaine public est régi par les dispositions des articles L141-3 et R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière, qui prévoient que lorsqu'il est porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par une voie, ce qui est le cas, le déclassement d'une voie doit donner lieu à une enquête publique préalable.

En effet, l'article L141-3 du code de la voirie routière dispose que :

«Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

En application des articles précédents et des articles L134-1, L134-2, R134-3 à R134-32 du code des relations entre le public et l'administration, ce projet de déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal fait l'objet de la présente enquête publique.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, délivré par le Maire, contient toutes les conditions de consultation du dossier et de dépôt des observations ou propositions offertes pour une bonne information du public.

1.5 : Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public au service foncier de la ville de Nîmes et sur le site internet de la commune, pendant toute la durée de l'enquête comprenait les documents suivants :

- L'arrêté municipal n°2024-02-028 en date du 8 février 2024 prescrivant l'enquête publique.
- Une notice explicative du projet de déclassement de ces deux emprises.

- Un plan de situation de la parcelle ER454.
- Un plan de masse de la parcelle ER 454.
- Un extrait du projet Leroy Merlin.
- L'avis d'enquête publique.
- L'extrait de publication de l'avis d'enquête sur La Gazette n°1290 du 22 au 28 février 2024.
- L'extrait de publication de l'avis d'enquête sur le Midi Libre du 23 février 2024.
- Le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par mes soins.

Ainsi, le dossier soumis à l'enquête comportait bien les pièces prévues par la réglementation en vigueur.

Chapitre 2 : Organisation de l'enquête publique

2.1 : Désignation du commissaire enquêteur

Par arrêté N°2024-02-028 du 8 février 2024 Monsieur le Maire de Nîmes a désigné, pour cette enquête publique, Monsieur Yves BENDEJAC, géomètre retraité, figurant sur la liste d'aptitude 2024 des commissaires enquêteurs du Gard, en qualité de commissaire enquêteur.

2.2 : Réunions et entretiens préalables

Le 30/01/2024, un premier entretien téléphonique a eu lieu avec Madame BACCIANI du service Foncier de la ville de Nîmes, Chef de Pôle Actes et Procédures.

A cette occasion m'a été présenté le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie des rues André Le Nôtre et Mallet - Stevens. L'organisation de l'enquête a ensuite été définie et en particulier :

- les conditions matérielles de déroulement de l'enquête (rédaction de l'arrêté, affichage, publicité dans les journaux, nombre et dates des permanences, réception du public etc...

2.3 : Visite des lieux

Une visite des lieux concernés par ces déclassements du domaine public a été effectuée par le commissaire enquêteur le vendredi 9 février 2024.

▪ Rue André Le Nôtre :

Cette bande de 5m de large le long du magasin Leroy Merlin se décompose en 3m d'espaces verts et 2m de parkings.

Sur l'espace vert sont plantés six palmiers de taille moyenne, quelques arbustes et 3 lampadaires assurent l'éclairage public.

La bande parking semble être utilisée par les employés et clients des entreprises voisines, la clientèle de Leroy Merlin disposant d'un grand parking devant.

▪ **Rue Mallet-Stevens:**

Cette bande de 5m de large le long du magasin Leroy Merlin se décompose également en 3m d'espaces verts et 2m de parkings.

Sur l'espace vert sont plantés deux grands palmiers, quelques arbustes et 3 lampadaires assurent l'éclairage public.

De part son positionnement, la bande parking semble peu utilisée.

2.4 : Modalités de la procédure

2.4.1 : Ouverture de l'enquête

Par arrêté N°2024-02-028 du 8 février 2024, Monsieur Le Maire de Nîmes a ouvert et défini les modalités de la procédure (**Document n°1**).

L'enquête publique a été prescrite pour une durée de 17 jours du lundi 11 mars 2024 (8h) au mercredi 27 mars 2024 (17h) au service foncier de la ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard.

Le dossier et le registre d'enquête ont été déposés au service foncier pour y être tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture du service, depuis l'ouverture de l'enquête, le 11 mars 2024, jusqu'au dernier jour de l'enquête le 27 mars 2024.

2.4.2 : Publicité et information du public

L'avis d'ouverture d'enquête publique a été affiché à partir du 23 février 2024, sur le site concerné par cette enquête ainsi que sur la porte de la Mairie.

Le commissaire enquêteur a contrôlé l'affichage sur le site du projet le 24/02/2024, le 02/03/2024, le 6/03/2024, le 14/03/2024, le 21/03/2024 et le 27/03/2024.

Cet affichage est resté visible pendant toute la durée de l'enquête.

De plus l'avis d'enquête a été publié dans les journaux suivants :

- **Midi libre** le 23 février 2024 (**Document n°2**)
- **La Gazette** n°1290 du 22 au 28 février 2024 (**Document n°3**)

Ainsi que sur le site de la ville de Nîmes dans la rubrique « Urbanisme- Habitat », «Urbanisme-Réglementation ».

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture du service foncier.

Un registre, coté et paraphé par le commissaire enquêteur a été ouvert au service foncier de la mairie de Nîmes afin de recueillir les observations et réclamations des intéressés.

Ces observations écrites pouvaient également être adressées par écrit à :

Monsieur le commissaire enquêteur

Service Foncier de la ville de Nîmes

152 Avenue Robert Bompard

30033 NIMES cedex 9

Ou par courriel à l'adresse dédiée : enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr

Chapitre 3 : Déroulement de l'enquête publique

3.1 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public lors de sa permanence au service foncier de la ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard :

- Le mercredi 27 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de cette permanence, l'enquête étant terminée, conformément à l'article 6 de l'arrêté municipal, le commissaire enquêteur a clos le registre qui comprenait :

- **0 observation** écrite sur le registre.
- **0 courrier déposé** à l'intention du commissaire enquêteur.
- **0 observation reçue** sur le site internet dédié à l'enquête publique.

3.2 : Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

Les permanences et la possibilité de consultation du dossier ont été tenues dans de bonnes conditions d'organisation au service foncier de la ville de Nîmes.

Le personnel municipal a tout mis en œuvre pour faciliter l'accueil du public et la tâche du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tient à remercier tout particulièrement Madame Bacciani pour sa réactivité et disponibilité à toutes les demandes de documents et renseignements.

3.3 : Clôture de l'enquête.

Le 27 mars 2024, à l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a clos et signé le registre d'enquête en présence de Madame Despres du service foncier de la ville de Nîmes.

Les dossiers et documents ont été récupérés par le commissaire enquêteur pour les remettre avec son rapport à l'Autorité Organisatrice, en l'occurrence la mairie de Nîmes.

Chapitre 4 : Les éléments de l'enquête publique

4.1 : Analyse des observations du public

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête publique, ni adressée au commissaire enquêteur par courrier ou par voie électronique.

Dans ces conditions, le commissaire enquêteur n'a pas adressé au Maître d'ouvrage, de procès-verbal de synthèse des observations sollicitant des réponses circonstanciées de la part de celui-ci.

Département du Gard

Commune de NIMES

**Déclassement d'une partie du domaine public communal
Rue André Le Nôtre et Rue Mallet-Stevens**

**Conclusions et Avis du
Commissaire Enquêteur**

Enquête publique du 11 mars 2024 au 27 mars 2024



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

YVES BENDEJAC

2 avril 2024

TITRE 2 – CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Chapitre 1 : L'enquête publique et ses enseignements.

1.1 : Rappel du projet soumis à l'enquête

La présente enquête publique porte sur le déclassement par anticipation du domaine public communal d'une partie de la rue André Le Nôtre et de la rue Mallet-Stevens au droit du magasin Leroy Merlin.

Le magasin Leroy Merlin, sis 230 avenue Jean Prouvé à Nîmes, a un projet d'agrandissement et de modernisation notamment par la création d'un parking suspendu au dessus de la cour des matériaux existante.

Le magasin existant est édifié sur la parcelle cadastrée ER 684 d'une contenance de 21000 m². Les droits à construire de cette parcelle sont insuffisants à la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de ce projet, les responsables de cette chaîne de bricolage souhaitent donc acquérir ces deux emprises foncières contigües au bâtiment existant pour une superficie totale d'environ 800m².

- Emprise d'une superficie d'environ 389 m² rue André Le Nôtre.
- Emprise d'une superficie d'environ 411 m² rue Mallet-Stevens.

Ces deux emprises en question, en nature d'espaces verts et de places de stationnement, sont incluses dans la parcelle cadastrée ER 454, propriété de la ville de Nîmes.

Dans l'acte de vente, une clause stipulera que ces deux terrains cédés seront inconstructibles afin de protéger et permettre l'accès aux réseaux existants et de pérenniser la circulation et le stationnement actuels.

La ville de Nîmes est le maître d'ouvrage et l'autorité organisatrice de cette enquête publique, représentée par son maire Monsieur Jean Paul FOURNIER.

1.2 : Le déroulement de l'enquête publique

1.2.1 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire de Nîmes a désigné par arrêté municipal Yves BENDEJAC, géomètre retraité, en qualité de commissaire enquêteur afin de conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

1.2.2 : Modalités de la procédure

Par arrêté municipal n° 2024-02-028 du 8 février 2024, et après concertation avec le commissaire enquêteur, Monsieur le Maire de Nîmes a ouvert et défini les modalités de la procédure.

L'enquête publique a été prescrite pour une durée de 17 jours du lundi 11 mars 2024 au mercredi 27 mars 2024. La permanence du commissaire enquêteur a été fixée au service foncier de la ville de Nîmes.

Le dossier et le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été déposés au service foncier pour être tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture du service.

1.3 : Les enseignements de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique d'une durée de 17 jours consécutifs, je note que les termes de l'arrêté, en date du 8 février 2024 de Monsieur le Maire de Nîmes, ont bien été respectés et qu'aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de la présente enquête publique n'est à déplorer.

Le public a été correctement informé de l'ouverture d'une enquête publique par voies d'affiches en mairie, sur les panneaux municipaux et sur les lieux concernés par le projet.

Les publications légales ont été diffusées dans deux journaux à savoir le Midi libre et La Gazette, ainsi que sur le site internet de la commune.

Les documents mis à la disposition des visiteurs pendant 17 jours consécutifs au service foncier de la ville de Nîmes ont permis de prendre connaissance de la nature du projet de déclassement d'une partie des rues André Le Nôtre et Mallet Stevens.

Aucune observation orale ou écrite n'a été recueillie au niveau du registre d'enquête, au cours de la durée de l'enquête publique.

Aucun courrier n'a été reçu durant les 17 jours consécutifs d'ouverture de l'enquête publique.

Aucun avis ou observation n'a été déposé à l'adresse électronique dédiée à l'enquête.

Chapitre 2 : Conclusions motivées

La cession envisagée de ces deux tènements fonciers a pour but de permettre au magasin Leroy Merlin de pouvoir réaliser son projet de modernisation de son espace de vente et de créer un parking suspendu au dessus de la cour des matériaux existante.

La présence de cette enseigne de bricolage est d'un intérêt important pour la zone commerciale « Ville Active ».

Je pense que permettre au magasin Leroy Merlin de s'agrandir pérennise dans le temps sa présence sur ce secteur et lui offre les possibilités de répondre favorablement à la demande croissante de la clientèle.

En effet, la construction du parking aérien permettra notamment la création d'un « Drive » et d'un « Click and Collect ».

De ce fait, je considère que ce projet de cession présente un intérêt économique pour la ville de Nîmes car il participe au maintien de cette enseigne sur son territoire. Une des caractéristiques de la ZAE Ville active, poumon économique nîmois comptant près de 2000 salariés, est sa dimension pluri-professionnelle. Depuis l'année 2000, l'enseigne Leroy Merlin est installée sur ce site et ne dispose pas de foncier suffisant à son expansion.

Par ailleurs je note que les services de Nîmes Métropole ainsi que ceux de la Ville de Nîmes sont favorables à la cession de ces deux futures parcelles.

Le but principal de cette aliénation du domaine public est une augmentation des droits à construire. Celle-ci n'aura aucune incidence sur la circulation et les possibilités de parkings dans cette zone. Le public pourra conserver l'usage de ces parkings car l'acte de vente contiendra une clause de Zone Non Aedificandi (ZNA) pour les terrains cédés. Cette inconstructibilité permettra également de protéger les réseaux existants et l'éclairage public.

Je considère que le dossier présenté à l'enquête était de bonne qualité, complet et permettait une bonne compréhension du projet.

Malgré la bonne information de la tenue de l'enquête publique, ce projet n'a suscité aucun commentaire de la part du public en général et des riverains en particulier. Je regrette que personne ne se soit déplacé pour venir me rencontrer lors de ma permanence. Cette situation peut s'expliquer par le fait que ce projet est situé dans une zone commerciale.

En résumé, j'estime que le projet de déclassement anticipé d'une partie du domaine public communal, rues André Le Nôtre et Mallet-Stevens, en vue de leurs aliénations, ne présente pas d'inconvénient et est nécessaire au projet d'agrandissement et de modernisation du magasin Leroy Merlin.

Chapitre 3 : Avis du commissaire enquêteur

Compte tenu des éléments détaillés ci –avant dans mes conclusions, j'émet un

AVIS FAVORABLE

Au déclassement du domaine public communal d'une partie des rues André Le Nôtre et Mallet-Stevens pour une surface d'environ 800 m²

Fait à Nîmes, le 2 avril 2024

Le commissaire enquêteur

Yves BENDEJAC



ANNEXES AU RAPPORT (Documents)

- **Document n°1 : Arrêté municipal N°2024-02-028 du 8 février 2024 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique**
- **Document n°2 : Parution sur le journal Midi Libre**
- **Document n°3 : Parution sur le journal La Gazette**
- **Document n°4 : Avis d'enquête publique**
- **Document n°5 : Affichage rue André Le Nôtre**
- **Document n°6 : Affichage rue Mallet-Stevens**
- **Document n°7 : Affichage avis d'enquête publique**

DOCUMENT N°1a

Service ASSEMBLÉES-CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage:

Date de notification:

Date de publication:

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Accusé de réception en préfecture
100-213001894-20240208-2024-02-028-AR
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024



Thématique	Année	Mois	N°
UAU	2024	02	028

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION : FONCIER/URBANISME HG/SB/JD/D2024-2917	OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX EMPRISES SISES ZAE VILLE ACTIVE
--	---

Le MAIRE de la VILLE DE NIMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement et au déclassement des voies communales,

CONSIDÉRANT les motifs énoncés dans la notice explicative annexée au dossier d'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : La ville de Nîmes décide d'organiser une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population concernant :

- **LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC** communal de deux emprises en nature d'espaces verts et de places de stationnements issues de la parcelle ER n°454, sises ZAE VILLE ACTIVE, pour une superficie totale d'environ 800 m² se composant comme suit :
 - Une emprise à l'Est, rue André Le Nôtre, d'une superficie d'environ 389 m²,
 - Et une emprise à l'Ouest, rue Mallet-Stevens, d'une superficie d'environ 411 m²,

ARTICLE 2 : Le dossier mis à l'enquête comprend notamment :

- Une notice explicative
- Un plan de masse
- Un plan de situation

L'ensemble du dossier sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard durant dix-sept jours (17 J) consécutifs du lundi 11 mars 2024 8h00 au mercredi 27 mars 2024 17h00, afin que chacun puisse prendre connaissance des pièces du dossier.

Les bureaux seront ouverts au public les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre.

Ville de Nîmes – Place de l'Hôtel de Ville – 30033 Nîmes Cedex 09

DOCUMENT N°1b

VAL N° 2024 - 02 - 028

**OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL DE DEUX EMPRISES SISES ZAE VILLE ACTIVE**

ARTICLE 4 : Monsieur Yves BENDEJAC, géomètre retraité, est désigné Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à disposition du public, au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 5 : Les observations pourront également être formulées par courrier. Elles devront être adressées avant le 27 mars 2024 à Monsieur le commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de NIMES, 152 Avenue Robert Bompard, 30033 NIMES cedex 9

Elles pourront aussi être adressées par voie électronique jusqu'au 27 mars 2024 à 17h00 à l'adresse suivante : enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr

Toutes les observations transmises par voie électronique et par courrier seront intégrées au registre d'enquête pour mise à disposition du public.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai mentionné à l'article 4, le registre sera clos. Le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier au Maire avec ses conclusions dans un délai d'un mois.

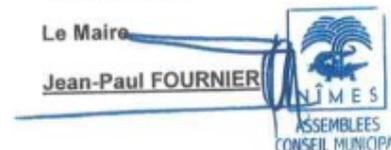
ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie ainsi que sur le lieu objet de l'enquête, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Le communiqué de cette enquête sera publié dans les journaux locaux (MIDI-LIBRE ET LA GAZETTE). Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le, **08 FEV. 2024**

Le Maire
Jean-Paul FOURNIER



VOIES DE RECOURS ET DELAIS
L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification écrite de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (ou l'absence de réponse de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « MAIRECOURS citoyens » accessible par le site internet www.mairecours.fr.

DOCUMENT N°2

Parution Midi Libre du 23/02/2024

vendredi 23 février 2024

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche

AUTOMOBILES
VENTE

Citroen

Autres



C3 AIRCROSS 14900 €
110cv 20/09/2020 60700kms garantie 12 mois 14900€
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41



C3 III 15900 €
CITROEN C3 SHINE 110cv boîte automatique 6 vitesses 25/11/2019 37100 kms garantie 12 mois 15900 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

Peugeot

Autres



2008 19900 €
PEUGEOT 2008 ALLURE 130CV bvm6 1ère main 27/12/2019 33950 kms Blanc nacré Camera de recul Gps garantie spotcar 19900 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41



2008 22500 €
PEUGEOT 2008 ACTIVE PACK 100cv version restylée 12/05/2023 10600kms garanti 24 mois 22500 €
GARAGE PARIS FRERES
04.67.47.71.41

DAILY CCB III 24990 €



Iveco 35c14 emp 3.45m du 09/2017 bt 6.140cv 90350km pack élec. clim. benne 3.3m acier alu. révision avec distri. et 6 pneu neuf. garantie. tva récup. 20825€ ht.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32



VIVARO FG II 14988 €
Vivaro cdi120 12h1 du 04/2016 130850km 3 pl. pack clim. gps. separation habitacle. porte latéral. plancher bois. révision effectuée. garantie tva récupérable 12490€
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32



KANGOO EXPRESS II (F61) 8400 €
Kangoo cdi90 du 12/2017 153500km pack extra 2 places. porte latéral. embrayage distri et révision effectuées. garantie tva récupérable.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32



MASTER FG III (F62) 15120 €
Master 1h2 dci130 bt6 du 01/2018 158300km pack grid confort. clim 3places doublage et planche bois. revise garantie tva récupérable
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32



MASTER BENNE III (H62) 22200 €
Master dci125 du 11/2016 123800km pack dim.3 places. benne jom acier 3.2m avec double portes arrière. 4 pneu neuf. véhicule revise garantie tva récupérable.
CRES UTILITAIRE 04.67.87.25.32

Maison
Bricolage Jardinage

Part. achète vieux plancher en chêne de grange ou de maison et plancher de wagon en chêne, rouleaux en bois agricole. Tél: 06.75.47.54.29 (laisser un message si je ne réponds pas)

Meuble Déco. et brocante

Part. achète **VIOLONS 1000 €** minimum, **VIOLONCELLES 3000 €** minimum, même en mauvais état.
Paiement comptant immédiat.

Me déplace gratuitement.
Contacter M. Dany 7/7
06 08 37 59 48

Contacts Rencontres
Matrimonial Rencontre

04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr
Où ? Retrouvez l'amour ! Informez-vous ! Rendez-vous gratuit! Fidelity-gard.fr tél 04 66 29 02 66.

fidelio-gard.fr
Merci
04 66 29 02 66

82 ans et en pleine forme ! Un petit bout de femme torique ! Très câline de beaux yeux bleus, magnifiques! Veuve employée de bureau vs 80/87 cvd Tél 0456290266

fidelio-gard
Informez-vous!
Soyez curieux!
04 66 29 02 66

Vous serez sous le charme ! Ravissante, féminine, de jolis traits fins, toujours le sourire vous cvd 06/78 tél 04 66 29 02 66

Rencontres



ÉLISE
femme fatale, désire partenaire agréable qui aime les sorties, les balades en forêt.
Dispo au
0895 10 15 81



BETTY
en déplacement dans le coin, cherche un homme avec qui passer du bon temps le soir.
Dispo au
0895 10 15 71



MERCI FIDELIO
04 66 29 02 66
68 ans un vrai rayon de soleil 1dV, ex commerçante. Pétillante, câline, elle aime rire, naturelle, vous serez fier à ses côtés! vs cvd 65/72 Oc. tél 04 66 29 02 66

Massages de qualité proche de Nîmes dans un cadre 1916ique, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, sur RDV. Tél. 06.29.23.25.03 (388444580)

NIMES "ANASTASIA" belle blonde, au corps de rêve, vous reçoit et se déplace pour un moment inoubliable. Tél. 07.53.89.07.17. (S.881371983)

MEUDE Emile de retour, jolie black, 34 ans, vous attend pour un modelage doux et sensuel, dans un cadre discret. Tél. 07.54.29.35.60 (S.429574445)

MEUDE. TRANS tre fois, ESMEERALDA, très joli visage, pour des massages dans un moment inoubliable. Tél 07.55.16.01.00. (S.841228646)

ALES tre fois, PIETRA, EKOTICA TRANS pour moments inoubliables. Tél 06.35.60.31.36. (S.841228646)

Voyance
MAITRE SABOU
VOYANT MÉDIUM
Résout tous vos problèmes

Grandes compétences dans les domaines

Art, collections, grands crus

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES
de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état. Suite à succession, débarras, déménagement... Paiement comptant sur place.
M. DONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35
*Cabin d'abus en Algérie pour le vin, à consommer avec modération

PASSIONNÉE DE POUPÉES ANCIENNES ACHÈTE TRÈS CHERS
suivant modèles, belles poupées anciennes, tête en porcelaine ou tête seule, MÊME EN ÉTAT GRENIER, et accessoires de poupée, ainsi que poupées mignonnettes, et automates anciens, jouet mécanique, le tout des années 1890/1930. Étude et propositions.
Tél. : 06 61 69 18 82

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2024-02-028 du 08/02/2024, le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :
- LE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal de deux emprises sises rues André Le Nôtre et Robert Mallet-Stevens, en nature d'espaces verts et de places de stationnements, pour une superficie totale d'environ 300 m². Ces emprises sont issues de la parcelle ER n°454 située dans la ZAE VILLE ACTIVE.

Une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population est donc organisée.
Les pièces du dossier comprenant la notice, les plans des emprises concernées, ainsi que le registre d'enquête, seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, du **lundi 11 mars à 08h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les bureaux seront ouverts au public de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les pièces du dossier sont consultables également sur le site de la Ville, www.nîmes.fr, rubriques « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Réglementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

Yves BÉNDEJAC, Géomètre retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.
Il se tiendra à la disposition du public au Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, le mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations jusqu'au 27 mars 2024 à 17h00 :
- Sur le registre d'enquête,
- Par courrier, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NIMES,
- Par courrier à l'adresse suivante : enquete-publique-foncier@ville-nîmes.fr

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes. Tél. : 04.66.70.75.28.

CONCERTATION-DÉBAT PUBLIC



tionnera une création et une sélection. Les gagnants liront leur poème le samedi 23 mars et gagneront un pack "Entrée famille" d'une valeur de 47€ aux musées du Vélo Moto et des Enfants. Les poèmes sont à envoyer par mail : info@chateaubosc.fr ou à déposer au château de Bosc. Infos au 04 66 57 65 11. Facebook-Instagram-chateaubosc.fr

Comité de lecture LGBTQIA+. La librairie "L'Eau vive" présente son comité de lecture LGBTQIA+ le mardi 2 avril 2024. Concerné.es ou intéressé.es par ces thématiques ? Venez donner votre avis sur une sélection de titres. Clôture des inscriptions le samedi 2 mars 2024. Info et inscription : eauvive.nimes@gmail.com ou au 04 66 36 22 14 (sous réserve de places disponibles).

Concours de nouvelle. La médiathèque de Caveirac co-organise avec l'association La machine à écrire le 1^{er} concours de Nouvelle sur le thème Féminin, du 6 février au 6 mai 2024. Le jury est composé de 2 lectrices de la médiathèque, d'une bibliothécaire, d'une animatrice et d'un animateur d'atelier d'écriture. Les noms des lauréats seront dévoilés le 18 septembre 2024, en clôture du salon des auteurs auto-édités qui se tiendra dans la cour de la médiathèque. Les prix vont de 150€ pour le 1^{er} à 50€ pour le 3^e lauréat. Inscription ouverte à tout le monde pour peu que l'on soit majeur et que sa nouvelle ne soit pas déjà éditée ou primée. Info : 04 66 62 28 81.

Vestiaire solidaire. Appel aux dons pour les particuliers ou les entreprises pour déposer des vêtements. Dépôt dans le conteneur qui se trouve dans l'entrée du parc rue de la Pépinière à Caveirac. Ouverture de la boutique tous les lundis de 14h à 17h, le 1^{er} samedi du mois de 9h à 13h (hors vacances scolaires et jours fériés). Info : contact : caveirac.fr et www.mairie-caveirac.fr

ASSOCIATIONS

Taille arbres. Dans le cadre des stages de taille des arbres fruitiers organisés en partenariat avec la FD CIVAM 30, l'association Le Filon vert cherche 2 sites qui pourraient accueillir un stage : un programmé le vendredi 23 février et l'autre le mercredi 28 février, de 9h à 17h. Dans l'idéal, il faudrait plusieurs arbres de plusieurs espèces, évidemment pas taillés cette année, et plutôt dans la plaine (les stagiaires viennent de loin et de partout) mais on étudie toutes les propositions. Tél. 06 08 90 26 51.

Concours photo. Le comité de quartier Gambetta-Révolution organise son 7^e concours-photo, dont le thème est cette année : "Quartier vert. Quartier vivant"

(homme ou femme) de voyage pour Canada, Tanzanie, Croatie, Bali etc. Écrire à La Gazette sous la référence 1290.3

ANIMAUX

Vide-greniers caritatif. L'association Asela (Association Sauve Et Les Animaux) organise un vide-greniers brocante caritatif le 25 février de 8h30 à 17h30, place de la Vabre 30610 Sauve.

CULTURE

Concours de poésie. À l'occasion du "Printemps des poètes", le château de Bosc lance son 2^e concours de poésie du 9 au 25 mars, sur le thème de la grâce. Ouvert à tous les amateurs de poésie (de 7 à 77 ans). Les gagnants liront leurs poèmes le samedi 23 mars et gagneront un pack Entrée famille (47€) pour les musées Vélos, Motos et Enfants. Envoyer sa sélection ou création de poème jusqu'au 25 mars par mail (info@chateaubosc.fr) ou la déposer au château de Bosc. Tél. 04 66 57 65 11.

Comité de lecture LGBTQIA+. La librairie "L'Eau Vive" présente son comité de lecture LGBTQIA+ le mardi 2 avril 2024. Concerné.es ou intéressé.es par ces thématiques ? Venez donner votre avis sur une sélection de titres. Clôture des inscriptions samedi 2 mars 2024. Info et inscription : eauvive.nimes@gmail.com ou au 04 66 36 22 14 (sous réserve de places disponibles).

Concours de Nouvelles. La médiathèque de Caveirac co-organise avec l'association "La machine à écrire" son 1^{er} concours de nouvelles sur le thème "Féminin", du 6 février au 6 mai. Les trois lauréats seront dévoilés le 18 septembre, en clôture du Salon des Auteurs auto-édités qui se tiendra dans la cour de la médiathèque. Les prix vont de 150€ à 50€. Ouvert à toute personne majeure, auteur d'une nouvelle qui n'a pas déjà été éditée ou primée. Info : 04 66 62 28 81.

EMPLOIS

Agent d'accueil et d'entretien pour aire d'accueil (gens du voyage) h-f. Nîmes. Missions : suivi administratif des entrées/sorties, (notions de base en informatique souhaitées), faire respecter le règlement intérieur du site, entretien de l'aire (nettoyage des containers poubelles, des parties communes...), gestion financière (régisseur) pour le compte de la collectivité (encaissement des deniers liés à la location, consommation des fluides des blocs de



MAIRIE DE NÎMES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2024-02-028 du 08/02/2024, le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :

- LE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal de deux emprises sises rues André Le Nôtre et Robert Mallet-Stevens, en nature d'espaces verts et de places de stationnements, pour une superficie totale d'environ 800 m². Ces emprises sont issues de la parcelle ER n° 454 située dans la ZAE VILLE ACTIVE.

Une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population est donc organisée.

Les pièces du dossier comprenant la notice, les plans des emprises concernées, ainsi que le registre d'enquête, seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, du lundi 11 mars à 08h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les bureaux seront ouverts au public de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Les pièces du dossier sont consultables également sur le site de la Ville, www.nimes.fr, rubriques "Urbanisme-Habitat", "Urbanisme-Règlementation", "Enquêtes publiques et concertations préalables".

M. Yves BENEJAC, Géomètre retraité, est désigné Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public au Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, le mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations jusqu'au 27 mars 2024 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête,
- Par courrier, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES,
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes.
Tél. : 04 66 70 75 28.

PIOPA CARRELAGE

EUURL au capital de 100 euros
Siège : 81 Chemin de Font Chapelle - 30000 NÎMES
RCS NÎMES : 841 532 229

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/12/2023. M. DA SILVA PEIXOTO Samuel demeurant 81 Chemin de Font Chapelle - 30000 NÎMES est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être transmis.
Dépôt au RCS de NÎMES.

Pour avis, le Liquidateur

DOCUMENT N°4

V I L L E D E N Î M E S



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC

Par arrêté N° 2024-02-028 du 08/02/2024 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal de deux emprises en nature d'espaces verts et de places de stationnements issues de la parcelle ER n°454, sises ZAE VILLE ACTIVE, pour une superficie totale d'environ 800 m² se composant comme suit :

- Une emprise à l'Est, rue André Le Nôtre, d'une superficie d'environ 389 m²,
- Et une emprise à l'Ouest, rue Mallet-Stevens, d'une superficie d'environ 411 m²,

Durée et dates de l'enquête : Du lundi 11 mars 2024 à 8h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00 soit une durée de 17 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Yves BENDEJAC Géomètre retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

Siège de l'enquête : Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 av. Robert Bompard, 30000 Nîmes.

Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

Les observations pourront être consignées sur le registre.

Les observations pourront également être adressées soit par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES, soit par courriel à l'adresse enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr, avant le mercredi 27 mars 2024 (17h00).

Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le mercredi 27 mars de 14h00 à 17h00.

Mesures de publicité : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et LA GAZETTE, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de la Ville de Nîmes.

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.

DOCUMENT N°5

Affichage Rue André Le Nôtre



DOCUMENT N°6

Affichage Rue Mallet-Stevens



DOCUMENT N°7

Affichage Avis d'enquête publique



Enquête publique suite à arrêté municipal n° 2024-02-028 du 8 février 2024